

A

APCB

Municipales 2020

Réponse au questionnaire adressé aux candidats.

Lors d'une réunion de notre équipe le mercredi 15 janvier, nous avons décidé de donner les réponses suivantes au questionnaire que vous avez envoyé aux candidats.

Question 1) Nous sommes favorables à la protection et à la valorisation du patrimoine des chaumières comme l'impose la mesure 1-2.2 de la charte du Parc de Brière.

Question 2) Pour s'assurer que rapidement le chaume posé sera de qualité, je souhaite entrer en tant qu'élue au Parc de Brière. Il sera alors de notre responsabilité d'effectuer des rapprochements avec le CSTB afin de clarifier les normes et faire valider les avancées néerlandaises auprès des professionnels français.

Question 3) Nous serons favorables à l'aide auprès des propriétaires dont la toiture est infectée en demandant la reconnaissance en catastrophe naturelle. Pour la remise en état du parc de chaumières, il sera nécessaire d'aider à cette remise en ordre avec des aides non toutes soumises à des critères de ressource et cela, lorsque les normes de construction auront validé les critères de chaume. Le sel le diamètre, la hauteur de coupe sont les éléments à prendre en compte comme les ont fixé les néerlandais.

Question 4) Lorsque le chaume est la caractéristique culturelle et touristique d'un village ou d'un hameau, il est nécessaire de laisser l'obligation chaume.

Pour les maisons isolées et sans continuité avec les autres constructions l'obligation peut-être regardée au cas par cas.

Notre équipe est consciente de cette problématique et est sensibilisée à la remise en valeur de la profession de chaumier.

De même le marais de Brière est un lieu où le chaume pourrait être de qualité. Nous serons attentifs et moteurs dans la relance de la filière chaume. Culture, coupe, hauteur d'eau, exploitation et profession de chaumier. Nous avons évoqué la remise en marche du métier de paludier il y a quelques années et il nous semble que ce modèle de retour de métiers valorisables est à exploiter.

A Guérande le 15 janvier 2020.



Catherine Bailhache Candidate.